



Le Monteil – Mairie 43700

AR Prefecture

043-214301400-20250313-DEC202502-AR
Reçu le 13/03/2025

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 4°
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

MARCHE DE TRAVAUX

Décision n° 2025-01 du 07/03/2025

Le Maire de la Commune de LE MONTEIL

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 03/07/2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics jusqu' à 214000 € HT,

VU la prorogation de la dispense de procédure pour les marchés de travaux en dessous de 100000 € HT (dérogation Loi ASAP reconduite par le décret 2022-1683 du 28/12/22, soit l'article R 2122-8 du CCP, sur la base d'une offre pertinente et non systématique)

VU la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation thermique d'un bâtiment communal, situé 1 rue Traversière, dont l'état général se dégrade fortement,

Après avoir contacté les Stés SARL PEYRARD Sébastien, EURL CE2D, SARL FILLERE, S&B Métallerie, SAS-GRANGER MOBILIER, VELAY TRAITEMENT, SAS EL AKKIOUI HAISSOM, SAS DA ROCHA Christophe et EURL RIEU Daniel sur la base du descriptif des travaux à prévoir, le pouvoir adjudicataire :

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux :

- Pour plomberie/chauffage/sanitaire : **SARL PEYRARD** Sébastien, sise 14 Chemin des Pradeaux à Bouzols, 43700 ARSAC EN VELAY pour un montant hors-taxes de **16 212,37 €** soit 19 454,84 € TTC
- Pour l'électricité : **EURL CE2D**, sise 4 Impasse les Quairais 43490 COSTAROS pour un montant hors-taxes de **7 045,69 €** soit 8 454,83 € TTC
- Pour la peinture : **SARL FILLERE**, sise Peyrard, 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE pour un montant hors-taxes de **10 655,13 €** soit 12 786,15 € TTC
- Pour le garde-corps : **S&B Métallerie**, sise 47 rue Saint Jean 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE pour un montant hors-taxes de **5 726,00 €** soit 6 871,20 € TTC
- Pour la cuisine : **SAS-GRANGER MOBILIER**, sise ZA des Pranauds 43700 COUBON pour un montant hors-taxes de **4 983,19 €** soit 5 979,83 € TTC
- Pour le parquet : **VELAY TRAITEMENT**, sise Rohac 43700 ARSAC EN VELAY pour un montant hors-taxes de **2 213,95 €** soit 2 656,74 € TTC
- Pour l'aménagement du parking et l'accès à la MAM : **SAS EL AKKIOUI AISSAM**, 59 Impasse du Petit Bois, ZA de Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY pour un montant hors-taxes de **8 610,00 €** soit 10 332,00 € TTC
- Pour les murs extérieurs et la rampe : **SAS DA ROCHA Christophe**, sise 8 Le Chemin Neuf 43700 LE MONTEIL pour un montant hors-taxes de **7 294,00,00 €** soit 8 752,80 € TTC
- Pour le carrelage : **EURL RIEU Daniel**, sise Route de Valhory 43700 COUBON pour un montant hors-taxes de **2 835,27 €** soit 3 402,32 € TTC

Article 2 : La secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendue compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à LE MONTEIL, le 07/03/2025

Le Maire
Christophe PAL

